

nullement de dévotion, ni ne pouvait servir à l'édification et instruction du peuple en la religion catholique, suivant les termes du privilège; mais l'abus qu'on faisait alors de la religion même, semblait autoriser tous ces excès.

Revenons à de Rubys qui n'épargna pas dans sa réponse deux illustres frères ses concitoyens, parce qu'ils étaient constamment attachés au service du roi; ce trait, tout enveloppé qu'il paraît, les désignait alors clairement en ces termes : p. 27^e. « Venons maintenant au troisième point de leur discours, par lequel ils
« veulent persuader à ces pauvres grozeliers, qui ne sont ni herbe, ni arbre, ni
« catholique, ni huguenot (que nous appelons politique) qui sont parmi eux,
« qu'ils peuvent, sans blesser leur conscience et sans hazarder leur religion, recon-
« naître le Béarnois hérétique relaps pour leur roi ». Il est certain qu'il lançait ce trait envenimé contre les deux Groliers, royalistes décidés, en faisant allusion au cimier de leurs armes, qui est un grozelier accompagné de cette devise. *Nec arbor, nec herba* : de Rubys tint, une douzaine d'années après, un langage très-différent, et fit à tous les deux une réparation d'honneur bien authentique; il s'adresse à Antoine Grolier de Servières qui était l'aîné; le passage quoiqu'un peu long, vient parfaitement au sujet.

(1) «..... En quoi nous servira de sujet cet Antoine Grolier, vostre oncle pater-
« nel, lequel après avoir longuement suivi les armes et fait plusieurs preuves de
« sa valeur, tant deçà, que delà les monts, alla enfin finir ses jours au lit d'hon-
« neur, en l'armée conduite par monsieur de Lautrec au royaume de Naples, en
« l'an 1528, et de franche mémoire, messire Imbert Grolier, seigneur du So-
« seil, vostre frère, lequel après avoir fait ses premiers coups d'essais es guerres,
« qu'avait le roi Charles IX contre les protestans en ce royaume. Après la paix
« faite, s'en alla avec monseigneur le duc de Mayenne chercher la guerre au
« Levant contre les Turcs, en l'an 1572, d'où étant de retour, il fut pour ses
« mérites, honoré de l'état de capitaine de la ville de Lyon, duquel les princi-
« paux gentilshommes de ce pays se sont autrefois sentis bien honorés de sa
« part; il s'y est tellement comporté avec votre sage avis et conseil, qu'enfin
« le roi l'a honoré du collier de chevalier de son ordre; et vous, monsieur,
« d'un état de maître d'hôtel ordinaire de son hôtel et non pas par faveur,
« brigue et importunité, mais par reconnaissance du bon et fidèle devoir avec
« lequel vous vous êtes comportés pour le service de sa majesté : et lors de ses
« plus grandes affaires que vos bourses n'ont point été serrées, vos épées tenues
« au fourreau, ni vos chevaux été attachés au ratelier, comme ceux des autres
« qui ont tourné à tout vent, ainsi que vous le fites paraltre, lorsque équipés,
« montés et armés à vos dépens, vous vous allâtes présenter à sa majesté au siège
« de Rouen, d'où sa majesté et tous ceux qui étaient à son service, vous prisarent,

(1) Cl. de Rubys, ÉPIÎTRE DÉDICATOIRE A ANTOINE GROLIER, au devant du BRIEF DISCOURS DE L'ANCIENNE NOBLESSE DES MÉDICIS DE FLORENCE, qui est à la fin de son Histoire de Lyon.